



COMITE DIRECTEUR

Réunion du : 15/03/2024

Marot Bas
46400 St-Jean Lespinasse
05 65 10 83 09
golf.montal@wanadoo.fr
<http://www.golf-montal.fr>

Présents : CHAPPOUX Jérôme, GUIEYSSE Serge, LABARTHE Jean Paul, LECRU Michel, LOTY Didier, PRAMIL MARRONCLE Julien, TUCKER Brigitte, WAZANA Michel

Excusés : LAUNAY Jean (pouvoir donné à Serge GUIEYSSE), **MIELVAQUE Xavier** (pouvoir donné à Jean Paul LABARTHE)

Absent : NEEB Hans,

Ordre du jour :

Validation du nouveau règlement intérieur
Point situation financière
Partenariat sur terrain
Travail des commissions
Contrat pro enseignant et acquisition d'un radar
Questions diverses

Validation de nouveau règlement :

Sur présentation par le président de la commission sportive d'un "**règlement intérieur d'accès aux installations sportives & des formules de jeux et compétitions**", celui-ci est validé à l'unanimité des votants.

Point situation financière (à fin février 2024) :

CA +8 % par rapport à 2023
Nombre abonnements : 2024 = 2023 mais en retard par rapport à l'objectif fixé.
L'avancement des abonnements est en général impacté par la météo (février ne nous a pas gâté), nous espérons récupérer le retard avec les beaux jours arrivant.

Partenariat sur terrain :

Dans le but de développer des recettes commerciales supplémentaires en vendant des zones d'affichages partenaires sur le parcours, suite à la demande de validation que Julien Pramil doit

faire auprès des impôts, une étude a été réalisé par ce même Julien afin de connaître les possibilités qui s'offraient à nous.

L'option de l'assujettissement aux impôts commerciaux (TVA) étant trop contraignante pour l'association il ne restait que la marge de manœuvre sur les recettes commerciales.

Voici ce qu'écrit l'administration française :

Une association peut être exonérée des impôts commerciaux (TVA) si elle remplit les 3 conditions suivantes :

- La majorité de ses activités est non lucrative (condition respectée par notre association)
- Sa gestion est désintéressée (condition respectée par notre association)
- le montant des recettes pour l'une des activités accessoires ne doit pas dépasser 76 679 € sur une année civile (condition que l'on se doit de respecter)

Suivant les explications de Julien, les recettes à prendre en compte pour notre association sont les activités commerciales du bar/restauration, les commissions du pro-shop, les locations pris par les extérieurs et les jetons de practice également pris par les extérieurs.

Ne rentre pas dans les recettes commerciales, les cotisations des membres de l'association, les Green Fees (l'association obligeant la détention de la licence pour accéder au parcours, les GF vendus le sont uniquement pour des licenciés avec listing mis à jour à l'accueil et ainsi rentrent dans une catégorie non commerciale suite à un accord entre la FFG et le ministère de l'économie et des finances), ainsi que les prestations de location et de practice réglé par les membres.

Pour différencier ces prestations entre les membres et les extérieurs, et ainsi les retirer des recettes il faut un tarif pour les membres et un tarif pour les extérieurs.

Nous avons des tarifs différencier pour les locations mais pas pour les jetons de practices dont les recettes pour 2023 sont d'environ 15 000 € et une répartition d'environ 2/3 pour les membres et 1/3 pour les extérieurs. Si on différencie les tarifs pour les jetons de practice, cela nous permettrait ainsi d'enlever 10 000 € des recettes commerciales et d'avoir ainsi une marge de manœuvre supplémentaire.

Pour information en 2023, les recettes commerciales étaient d'environ 60 000 €, cela nous laissait comme marge de manœuvre pour l'augmentation des recettes qu'environ 16 000 €.

Avec la création du tarif extérieur pour le practice, cela nous permettrait d'avoir une marge de manœuvre pour l'augmentation des recettes d'environ 25 000 €.

La proposition de créer un tarif pour les extérieurs à 3,50 € le jeton et 30,00 € les 10 jetons est approuvé à l'unanimité des votants.

Le tarif pour les membres ne change pas et nous avons également décider de n'afficher publiquement que les tarifs pour les extérieurs et que les tarifs membres restent en vigueur.

Travail des commissions :

Commission sportive & commission partenaires :

Nous avons 10 nouveaux partenaires et 6 mécènes nous rejoignent cette année et déplorons le départ de 4 partenaires.

Afin que nos partenaires puissent observer que le golf et ses membres jouent le jeu vis à vis d'eux et que nous rendons chez eux, nous vous demandons lorsque vous en avez la possibilité de vous faire connaître comme membres du Golf afin de valoriser le partenariat.

La commission est en recherche d'un partenaire pour participer à la réalisation des polos d'équipe. Le calendrier des compétitions a été transmis aux membres.

Commission terrain :

La réfection du mur en pierre sèche entre les trous n°2 et 8 est terminée.

Commission finance :

Voir chapitre partenariat sur terrain.

Commission relation institution :

La mairie de St Jean a accepté de sponsoriser une compétition en commun avec le Château de Montal et les 3 Soleils pour le buffet.

Le projet de réhabilitation du moulin pour l'EdG suit son cours et une fiche de détection projet a été remontée par Mme THIBAUD à son administration pouvant ouvrir à subvention.

La convention de mise à disposition par les bâtiments de France du terrain triangulaire permettant un accès libre au parcours est en cours.

Commission club house :

Suite à la dégustation notée organisée par Brigitte Tucker, les plats ci-dessous qui sont arrivés en tête vont être mis à la carte restauration dans les prochaines semaines au tarif de 7,50 €

- le Poulet au curry
- la Paella
- les Pâtes au saumon

Commission animation :

Cette année la grosse actualité est les 30 ans du Golf. En plus d'une journée sportive sur le golf, nous désirons la poursuivre par une soirée avec musique et afin de parer à toutes éventualités, nous envisageons de l'organiser dans une salle des fêtes aux alentours.

Commission bénévoles :

La liste de besoin va être transmise aux gentils bénévoles inscrits afin que chacun puissent se positionner sur leur aides futures

Contrat pro enseignant et acquisition d'un radar :

ce jour l'acquisition d'un radar n'a pas été démontré d'utilité pour l'association.

Par contre nous désirons ouvrir un échange avec Daniel MARTINAZZO afin d'envisager une convention inexistante à ce jour sur l'utilisation des tapis dans le cadre de son activité libérale.

Questions diverses :

Un chariot manuel utilisé une seule fois a été offert au golf de Montal et sera mis en jeu lors d'une prochaine compétition ou dotation.

Afin de stimuler les équipes, des rencontres interclubs sont envisagées dont la première prochainement pour l'équipe première.

Le secrétaire

Jérôme CHAPPOUX

Le président

Serge GUIEYSSE